

## Monseigneur de la Font de Savines : dernier prince de Donzère

Dans son "Histoire de la principauté de Donzère", parue à la veille du premier centenaire de la révolution, Jules Ferrand consacre de très longs développements à l'évènement.

Pour l'historien, la fin de la principauté c'est le retour "de la vieille terre impériale à la patrie française". Quant au dernier prince, Monseigneur Charles La Font de Savines, il se contente de citer son nom entre parenthèses.

Dans le livre publié en 1933, d'après les notes de Marie Bompard, le dernier prince n'est guère mieux traité, mais son nom est suivi de cette mention "de célèbre mémoire".

Alors bicentenaire et curiosité m'ont décidé à tenter de sortir de l'oubli notre dernier prince. C'est le résultat de ces modestes et très incomplètes recherches que je confie à notre bulletin.

Il a été prince de Donzère pendant 10 ans, mais ses interventions dans la principauté laissent peu de traces. Dépouillé de tous ses titres, c'est alors qu'il va apparaître comme un évêque hors du commun.

Son titre de prince de Donzère ne semble pas avoir été sa préoccupation majeure. Les revenus qu'il en tire sont modestes comparés à l'ensemble des revenus de l'évêché de Viviers. La perception de la dîme est confiée à son fermier Pradelle, le château est en ruines et la villa épiscopale avait été vendue depuis longtemps aux Javelins.

Le 26 juillet 1778, Charles de la Font de Savines devient évêque de Viviers et s'installe dans le splendide évêché construit 40 ans plus tôt. Son prédécesseur a démissionné après avoir pu faire reconstruire les voûtes de la cathédrale endommagée pendant les guerres de religion et mené presque à son terme la construction du grand séminaire en remplacement du précédent incendié en 1772.

Viviers n'est pas un évêché "crotté" (terme couramment employé pour désigner les évêchés aux ressources médiocres), les revenus sont importants mais les dépenses des dernières décennies ont été très lourdes. Monseigneur de Savines dispose d'une fortune personnelle assez grande, mais il mène une vie fastueuse et, en 1789, il est fortement endetté. Selon l'Armorial des évêques de Viviers "c'est un personnage doué d'une intelligence exceptionnelle mais qui, dès le grand séminaire, avait juste assez de foi pour n'être pas un impie". Ce jugement, dans sa dernière partie, me paraît sévère, à moins qu'il ne se limite au comportement du prélat comme évêque constitutionnel de 1789 à 1793.

L'abolition des privilèges met fin à son titre de prince de Donzère, sans amener de sa part la moindre intervention. La mise à la disposition de la nation des biens ecclésiastiques (2 novembre 1789) ne provoque que très peu de réactions, au début tout au moins, car en contrepartie, une aide matérielle est promise au clergé.

La constitution civile du clergé est votée par l'Assemblée Constituante le 12 juillet 1790. L'application est difficile et une loi du 27 novembre 1790 exige des membres du clergé la prestation d'un serment.

Sur 130 évêques, 4 seulement acceptent. Parmi eux, l'évêque de Viviers se retrouve avec Talleyrand, dont le geste marque le début d'une carrière exceptionnelle, Loménie de Brienne, dernier ministre de Louis XVI, et l'évêque d'Orléans. Monseigneur de Savines donne à son geste un caractère solennel en prêtant serment dans sa cathédrale le 6 février 1791. Mais son geste est désintéressé car il offre aussitôt sa démission. Confirmé à son poste par les autorités civiles, il reste en place comme évêque constitutionnel jusqu'à la fin de l'année 1793.

L'année 1792 est marquée en Ardèche par des troubles sanglants. Des prêtres réfractaires réfugiés à Naves sont arrêtés et conduits aux Vans. Le 14 juillet 1792, 9 d'entre eux sont massacrés.

La répression antireligieuse s'aggrave partout en France. Monseigneur de Savines, craignant de voir se répéter dans son diocèse un massacre des prêtres aussi terrible que ceux perpétrés à Paris en septembre, essaie de protéger son clergé. Se sentant en règle avec la loi puisqu'il a prêté serment, il estime que son geste couvre tout le clergé ardéchois qui n'a pas à prêter un nouveau serment. Il obtient des autorités locales, auprès

desquelles il a de l'influence, la suspension des mesures d'exil et de déportation décidées contre certains religieux. Il ne se contente pas d'une simple suspension et s'adresse au ministre pour lui faire part de son interprétation de la loi du 26 août qui est à l'origine de la répression. Le ministre tarde à répondre pour exiger finalement l'application stricte de la loi. Mais, entretemps, les éventuelles victimes ont réussi à se cacher...

L'ancien chapitre ayant disparu, il veut s'entourer d'un "Sénat" et, revenant aux pratiques des premiers chrétiens, il se fera élire par les habitants de Viviers. Très en avance sur son temps, il donne le droit de vote aux enfants de 12 ans !

L'administration départementale rencontre de grandes difficultés dans l'application de la loi du 26 août 1792. Les dénonciations sont nombreuses, mais les "battues" organisées arrivent presque toujours après le départ des "brigands". Parmi les religieux arrêtés, beaucoup s'échappent en route, très peu sont déportés. Le nombre des prisonniers atteint cependant dans l'Ardèche un niveau important et les autorités constatant que le séminaire est "considérable et actuellement sans emploi", le transforment en prison. En 1794, on y comptera 146 détenus dont 62 prêtres, 1 religieux et 13 religieuses.

La lutte antireligieuse prend aussi un aspect psychologique. Les prêtres sont poussés au mariage qui a valeur d'amnistie totale. Puis on les encourage à renoncer officiellement au sacerdoce en déposant les lettres d'ordination. C'est alors que le 11 frimaire an 11 (1/12/1793), à la stupeur du clergé et de nombreux diocésains, Monseigneur de Savines remet au Directoire du département les insignes épiscopaux, aggravant son cas par un discours déplacé, regrettant dit-on d'avoir été précédé, dans son geste, par son ancien vicaire général, l'abbé de Pampelonne.

Mais bientôt il devient à son tour suspect à la suite de la découverte d'une lettre adressée aux rebelles lyonnais (mars 1793) ; il est arrêté et conduit à Paris. Enfermé à la Conciergerie, d'où partent les charrettes de victimes pour la guillotine, il est sans illusion sur son sort et il se confie à un compagnon de détention pour faire rétractation de toute son action passée.

Sauté par la mort de Robespierre, il est libéré et demeure quelques temps à Paris où il se sent plus en sécurité. Sans ressources, il vit d'expédients : on le trouve bibliothécaire à l'Arsenal et même, dit-on, porteur d'eau dans les rues de la capitale.

Les persécutions religieuses reprennent après le coup d'Etat du Directeur (membre du Directoire) Barras contre la majorité royaliste et modérée des assemblées.

Monseigneur de Savines, resté en dehors de son diocèse, revendique des droits imprescriptibles et attaque la nouvelle administration dont le zèle lui paraît très dangereux, à la fois pour le diocèse et pour le clergé ardéchois. Sur place, il compte encore quelques fidèles. L'un d'eux essaie même d'installer un nouveau chapitre dans le Coiron à Notre-Dame de Pramaillet. Mais la hiérarchie d'obédience romaine a pris pied dans le diocèse. Monseigneur d'Aviau, archevêque de Vienne, est rentré de Rome, il a été nommé administrateur du diocèse de Viviers. Clandestin sous le nom de Lacroix, il est en contact avec l'abbé Vernet, très actif, resté sur place déguisé en colporteur sous le nom de Montal.

Puis le consulat nomme à Privas un nouveau préfet, Cafarelli, ancien chanoine de la cathédrale de Toul, dont l'action facilite l'apaisement. Va-t-on oublier Monseigneur de Savines ?

Les circonstances ne vont pas tarder à lui donner l'occasion de faire surface. Le 29 août 1799, Pie VI meurt à Valence où l'avait interné le Directoire. Son successeur, Pie VII, sera élu le 14 mars 1800 après un long conclave réuni à Venise. C'est lui qui négociera avec Bonaparte le concordat du 15 juillet 1801, qui rendait au catholicisme français une existence légale et mettait fin aux persécutions du clergé.

Monseigneur de Savines, dans une lettre publique, faisait savoir qu'il ne reconnaîtrait pas le nouveau pape s'il ne revenait pas sur les condamnations prononcées par Pie VI à l'égard de la Révolution. Il revendique à nouveau tous les pouvoirs apostoliques et ordonne aux prêtres du diocèse de reconnaître son autorité. Il est violemment pris à partie dans une réponse rédigée par l'abbé Vernet et signée par Monseigneur d'Aviau. Il ne réagit pas, mais ne tarde pas à faire parler de lui à nouveau. Assez curieusement, il semble pris d'une vive

ardeur royaliste et se range parmi les défenseurs d'un certain Hervagault qui affirmait être Louis XVII, rescapé de la prison du Temple.

Fouché, alors ministre de la police, apprécie mal cette nouvelle activité et Monseigneur de Savines se retrouve enfermé à Charenton parmi les fous. Rendu à la liberté, il se retire à Embrun à proximité du village de Savines, berceau de sa famille. Il meurt le 1er septembre 1814. A-t-il été inhumé à Savines ? Dans ce cas, il risque fort de reposer aujourd'hui sous plusieurs mètres d'eau, le barrage de Serre-Ponçon ayant englouti en 1960 le vieux village de Savines et son cimetière.

Notre dernier prince fut à n'en pas douter un homme hors du commun. Il n'a pas, certes, fait la même carrière que Talleyrand, qui fut avec lui un des quatre évêques "jureurs". Talleyrand, rendu à l'état laïc et mieux placé que lui, se révéla plus habile.

Avec le recul du temps, quel jugement peut-on formuler à l'égard de Monseigneur de Savines ? Resté dans les années noires 1792/1793 au milieu de son clergé, il a certainement usé de son influence auprès des autorités civiles pour limiter les persécutions dans son diocèse et s'il n'a pu empêcher toutes les exécutions, force est de reconnaître que dans un diocèse où le clergé s'était montré très réfractaire, les tribunaux révolutionnaires ont été moins sévères que dans la plupart des départements voisins. Peut-être aussi a-t-il pu empêcher la destruction de bien des monuments dont l'Ardèche est fière, notamment à Viviers, son évêché et sa cathédrale.

Donzère avait oublié son dernier prince. Peut-être méritait-il mieux que mon propos bien sommaire. Je souhaite qu'un jour quelque étudiant donzérois ou vivarois, à la recherche d'un sujet de thèse, puisse s'intéresser à Monseigneur de Savines et par une exploitation des documents qui dorment dans nos archives sorte du néant un évêque d'ancien régime "pas comme les autres !"

André CHENIVESSE

Sources :

- . (1977) *Petite histoire de l'église diocésaine de Viviers.*  
*Travail d'équipe coordonné par l'abbé Jean Chanay.*
- . *La Révolution, l'Eglise et la France- Timothy Tackett – Ed Le Cerf.*
- . *L'Eglise et la Révolution Pierrard Cité nouvelle Cité*
- . *J. Ferrand – Histoire de la principauté de Donzère,*

